

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Maintenance des véhicules – véhicules de transport routier

Ce CAP forme des ouvriers qualifiés chargés de l'entretien courant et de la réparation des véhicules industriels : poids lourds, véhicules de transport en commun.

Il intervient en atelier sur des véhicules de toutes marques et doit être capable :

- d'accueillir le conducteur et d'écouter sa demande ;
- d'organiser son poste de travail en respectant les règles de sécurité ;
- d'assurer les opérations de révision et de maintenance périodique des véhicules ;
- de diagnostiquer les pannes simples, identifier les pièces nécessaires à l'intervention, s'approvisionner en pièces de rechange, remplacer ou réparer les éléments défectueux ;
- de réaliser les mesures et contrôles des systèmes mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques du véhicule
- d'effectuer les réglages de base selon les normes du constructeur ou de la réglementation ;
- de renseigner les fiches techniques d'intervention et de fournir les éléments nécessaires à la facturation
- de rendre compte, à l'entreprise et au client, de l'intervention réalisée.

Il peut être amené à se déplacer pour effectuer un dépannage ou des essais sur véhicule. L'activité s'exerce en milieu bruyant, dans des conditions parfois inconfortables. Ce métier demande une adaptation permanente aux nouvelles technologies électroniques, informatiques et aux nouveaux matériaux utilisés.

Débouchés :






Le titulaire de ce CAP peut exercer son activité de service dans tous les secteurs de la maintenance de véhicules. Il peut travailler dans une entreprise dépendant d'un constructeur ou prenant en charge des véhicules de toutes marques. Il peut aussi rejoindre le service maintenance d'une entreprise de Transport ou de location, ou d'une entreprise possédant un parc important de véhicules. Enfin, il peut être recruté par une entreprise de services rapides automobiles.

Programme

Grille horaire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	43h30	39h

Enseignements professionnels et math en co-intervention	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre	87h	78h
Prévention santé environnement	43h30	26h
Français, histoire géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques–Physique chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture art.	29h	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé /au choix d'orientation	101h30	91h

Enseignements professionnels

-  analyse technique ;
-  dessin technique ;
-  technologies des véhicules ;
-  mise en œuvre d'interventions sur véhicules ;
-  systèmes et composants techniques étudiés : motorisation ; allumage, alimentation en carburant et en air, injection ; transmission, embrayage, boîte de vitesse ; liaisons au sol, suspension, direction, pneumatiques ; freinage ; circuits de charge, démarrage, éclairage, signalisation ; chauffage, climatisation ; équipements électriques, etc.

Stages

Les " stages " appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse fonctionnelle et technologique (coeff. 4) ;
- Réalisation d'interventions sur un véhicule (coeff. 13, dont coeff. 1 pour la vie sociale et professionnelle) : réalisation d'une intervention de maintenance périodique, contrôle et réglage sur système mettant en œuvre des énergies auxiliaires.

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff.2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Maintenance de véhicules automobiles option véhicules de transport routier

- Mention complémentaire (MC) Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile
- MC Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

Où se former dans les Bouches du Rhône ?

- **En lycée public**

Marseille 14^e –LP La Floride

- **En lycée privé**

Marseille 16^e –LP Saint André (les Routiers)

- **En apprentissage**

Marseille 16^e – CFA régional de la cité technique

N'hésitez pas à rencontrer un Psychologue de l'Éducation Nationale